

Séance publique du 16 décembre 2002

Délibération n° 2002-0933

commission principale : finances et institutions

objet : **Exercice 2002 - Décisions modificatives - Modification de la délibération n° 2002-0682**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 décembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Il est soumis à l'agrément du Conseil diverses propositions de modifications de crédits ouverts pour l'année 2002 qui s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières sont toujours soumises au Conseil puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits alloués le sont par chapitre, seuls les virements d'un chapitre à l'autre ou ceux touchant aux subventions allouées sont soumis au Conseil.

I - Budget principal - section de fonctionnement

Par délibération en date du 4 novembre 2002, il a été décidé, en raison du caractère social et fédérateur de ce projet pour l'ensemble de l'agglomération lyonnaise, de verser une subvention de 17 940 € à la ville de Lyon, qui cofinance le troisième tournoi national intersite de l'association Fête le Mur. Le financement serait assuré par les crédits inscrits à la direction de la communication (renvoi n° 1).

Exercice 2002 - décisions modificatives - budget principal - section de fonctionnement - tableau n° 1

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 1			
compte 625 700 frais de réception fonction 023	- 17 940,00		
compte 657 340 subvention de fonctionnement aux communes fonction 024	17 940,00		

II - Budget principal - section d'investissement

Le budget primitif 2002 comportait, en plus des crédits d'investissement affectés au domaine opérationnel de la programmation pluriannuelle, des inscriptions, en dépenses et en recettes, en attente d'individualisation. Ces prévisions initiales permettaient une exécution budgétaire telle qu'arrêtée pour le crédit de paiement 2002, soit un montant maximal de 195,07 M€ en charge nette.

L'exercice comptable va bientôt être clos en section d'investissement. Les inscriptions qui n'ont pas donné lieu à une individualisation peuvent être annulées en dépenses et en recettes (renvoi n° 2) et financer la réduction du programme d'emprunt long terme. Cet ajustement peut être réalisé pour un montant de 35 M€. Les écritures correspondantes sont détaillées dans le renvoi n° 3.

Exercice 2002 - décisions modificatives - budget principal - section d'investissement - tableau n° 2

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 2			
compte 276 200 créance sur transfert de droit à déduction de TVA fonction 026	- 149 400,00	compte 231 810 autres immobilisations corporelles compte 276 200	- 149 400,00 - 176 984,06
compte 238 100 avances et acomptes versés à mandataires fonction 824 opération 0569 en attente d'affectation	- 5 155 798,08	fonction 026 compte 238 100 fonction 824 opération 0569	- 4 978 814,02
renvoi n° 3			
compte 212 100 plantation d'arbres d'alignement	- 8 494 519,12	compte 164 emprunts auprès des établissements de crédits	- 35 000 000,00
compte 231510 travaux de voirie fonction 822	- 24 803 997,17	fonction 01	
compte 203 100 frais d'études	- 941 142,72		
compte 238 100 avances et acomptes versés à mandataires fonction 824	- 759 730,99		
compte 275 000 dépôts et cautionnements versés fonction 020 opération 0569 en attente d'affectation	- 610,00		

III - Budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement

La prévision des crédits ouverts dans les deux sections, pour la réalisation de l'annuité 2002, relative aux amortissements des biens meubles et immeubles productifs de revenus doit être réajustée, conformément au résultat du compte administratif 2001.

Il s'agit en l'occurrence de réduire de 1 769 370 € l'inscription ouverte au budget primitif et d'augmenter ainsi, pour le même montant, l'autofinancement. Le détail des écritures est présenté au renvoi n° 4.

Une diminution de 49 605 € est également proposée sur les lignes ouvertes pour l'amortissement des subventions d'équipement reçues des établissements publics nationaux (renvoi n° 5).

Une prévision de 3,24 M€ a été ouverte, au budget primitif 2002, au titre de la provision réglementée pour garantie d'emprunts. L'encours de cette dotation doit atteindre 10 % des annuités des prêts garantis par la Communauté, au 31 décembre de cette année, soit la somme de 6,509 M€. Les écritures effectuées depuis 1997, en crédit du compte 144 et en débit du compte 6874 représentent 3,588 M€. La prévision 2002 doit être ajustée de 0,319 M€ en moins, pour être ramenée à 2,920 M€ pour constituer le solde de cette dotation (renvoi n° 6).

Exercice 2002 - décisions modificatives - budget principal- sections de fonctionnement et d'investissement - tableau n° 3

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 4		compte 280 310 amortissement des frais d'études	- 382 910,00
		compte 281 533 amortissement du réseaux câblés fonction 01	- 28 960,00
		compte 281 583 amortissement des autres matériels techniques	- 243 120,00
		compte 281 830 amortissement des matériels de bureau et informatique	- 209 520,00
		compte 281 840 amortissement du mobilier	- 27 690,00
		compte 281 320 amortissement immeuble du domaine privé fonction 020	- 417 070,00
		compte 281 571 amortissement des véhicules de voirie et propreté	- 219 750,00
		compte 281 578 amortissement du matériel et outillages de voirie fonction 813	- 234 260,00
		compte 281 571 fonction 822	- 6 090,00
compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01	+ 1 769 370,00	compte 021 000 virement de la section de fonctionnement fonction 01	+ 1 769 370,00
compte 681 100 dotation aux amortissements Immobilisations corporelles et incorporelles fonction 01	- 1 769 370,00		
renvoi n° 5		compte 777 000 quote-part des subven- tions d'investissement transférées au compte de résultat	- 49 605,00
compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01	- 49 605,00	compte 021 000 virement de la section de fonctionnement fonction 01	- 49 605,00

compte 139 110 subvention d'équipement transférées de l'Etat fonction 01	- 49 605,00		
renvoi n° 6			
compte 687 400 dotations aux provisions réglementées fonction 01	- 319 382,00		
compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01	+ 319 382,00	compte 021 000 virement de la section de fonctionnement fonction 01	+ 319 382,00
		compte 144 000 provision spéciale pour garantie d'emprunt	- 319 382,00

IV - Budget annexe du restaurant communautaire

Le crédit des charges de personnel extérieur s'avère insuffisant cette année, il pourrait être abondé par les disponibles des crédits de fournitures d'entretien et de petit équipement gérés par le service du restaurant pour un montant de 8 000 € (renvoi n° 7) ;

Exercice 2002 - décisions modificatives - budget annexe du restaurant communautaire - tableau n° 4

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 7			
budget du restaurant fonction 020			
compte 606 310 fournitures d'entretien	- 3 000,00		
compte 606 320 petit équipement	- 5 000,00		
compte 612 810 personnel extérieur	8 000,00		

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2002-0682 en date du 9 juillet et celle en date du 4 novembre 2002 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Décide l'ouverture du compte 671 2 pour imputer les amendes fiscales et pénales.

2° - Approuve les décisions modificatives ci-dessus présentées et les mises à jour correspondantes des prévisions budgétaires par chapitre, comme suit :

Chapitre	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Budget principal section de fonctionnement		
011 - charges à caractère général	- 17 940,00	
023 - virement à la section d'investissement	+ 2 039 147,00	
657 340 - subvention de fonctionnement aux communes	17 940,00	
68 - dotations aux amortissements et provisions	- 2 088 752,00	
77 - produits exceptionnels		- 49 605,00
total du fonctionnement	- 49 605,00	- 49 605,00
Budget principal section d'investissement		
021000 - virement de la section de fonctionnement		+ 2 039 147,00
13 - subvention d'investissement	- 49 605,00	
14 - provisions réglementées		- 319 382,00
16 - emprunts et dettes assimilées		- 35 000 000,00
20 - immobilisations incorporelles	- 941 142,72	
21 - immobilisations corporelles	- 8 494 519,12	
23 - immobilisations en cours	- 30 719 526,24	- 5 128 214,02
27 - autres immobilisations financières	- 150 010,00	- 176 984,06
28 - amortissements des immobilisations		- 1 769 370,00
total de l'investissement	- 40 354 803,08	- 40 354 803,08

3° - **Modifie** et complète l'état des subventions comme suit :

Compte	Fonction	Bénéficiaires	Décision	Montant DM ou virement (en €)
657 340	024	ville de Lyon tournoi intersite association Fête le Mur		17 940,00
657 340	824	ville de Lyon évaluation enquête MOUS pour le contrat de ville	02/12/02	5 407,42
657 340	824	ville de Villeurbanne DSU Bel air les Brosses	02/12/02	4 992,04
657 340	824	OPAC du Grand Lyon DSU quartier Mermoz		- 10 399,46
657 570	824	OPAC du Rhône DSU Fontaines sur Saône		- 23 935,00
657 570	824	OPAC du Grand Lyon action Léo Lagrange DSU Vénissieux	02/09/02	11 739,00
657 570	824	OPAC du Grand Lyon étude marché du logement DSU Lyon Mermoz		12 196,00

4° - Approuve la modification de la délibération n° 2002-0682 en date du 9 juillet 2002 :

Budget des eaux :

compte 13 : il faut lire en recettes 420 701,56 € au lieu de 420 721,56 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,